



CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 FEVRIER 2020 – 19H00 à l’Hôtel de Ville

COMPTE RENDU AFFICHAGE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à : 19h00

Jacky HUCHER	P	Michèle BELLET	P	Jean-Pierre BENARD	P
Armelle MOUSSE	P	Philippe VIGNERON	P	Claudine LEBOUCHER-KELM	P
Jean-Marc PRUVOST	P	Antony ANTOINE dit BÉTOURNÉ	P	Alain BARRA	P
Virginie CANTAIS	P	Julien COMTE	A	Jean-Philippe DIONISI	AE
Eric FOURNIER	P	Nicolas HAGUE	P	Jocelyne HUE	P
Hervé LAROCHE	AE	Maryse LEVASSEUR	A	Christelle LECARPENTIER	P
Sylvie MONNEREAU	A	Marie-Josée POQUET	A	Igor ROUSSIGNOL	A
Jacky SEVESTRE	P	Lydie LAURENCE	P		

Absents ayant remis un pouvoir :

M. Hervé LAROCHE a donné(e) pouvoir à M. Philippe VIGNERON
M. Jean-Philippe DIONISI a donné(e) pouvoir à M. Jacky HUCHER

Absents excusés : M. Hervé LAROCHE, M. Jean-Philippe DIONISI

Absents : Sylvie MONNEREAU, Julien COMTE, Maryse LEVASSEUR, Marie-Josée POQUET,
Igor ROUSSIGNOL

NOMINATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE : Eric FOURNIER

Monsieur le Maire rappelle l’ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de 13 décembre 2019
- 2/ FINANCES : SPANC - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
 - Compte de Gestion 2019 du Trésorier
 - Compte Administratif 2019
 - Affectation des résultats 2019
 - Présentation et vote des BUDGETS PRIMITIFS 2020
- 3/ FINANCES : COMMUNE
 - Compte de Gestion 2019 du Trésorier
 - Compte Administratif 2019
 - Vote des subventions
 - Affectation des résultats 2019

- Présentation et vote du BUDGET PRIMITIF 2020
- 4/ PERSONNEL : Emplois saisonniers
- 5/ RGPD – convention CDG76
- 6/ SIAEPA Grandes Ventes : intégration de la commune de BURES
- 7/ SIAEPA Les 3 SOURCES Cailly, Varenne, Béthune : RPQS 2018
- 8/ DECISIONS du Maire 2020
- 9/ Remerciements
- 10/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2019

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal rédigé par M^{me} Christelle LECARPENTIER

Observations : M^{me} LEBOUCHER-KELM ayant été absente au Conseil du 13/12/2019, elle ne prend pas part au vote.

Vote : Abstentions : 1 – Contre : 0 - Pour : 17

2/ FINANCES : SPANC et le Service Eau et Assainissement

A/ ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2019 pour le SPANC et le Service Eau et Assainissement

Délibération 01-2020

Les **COMPTES de GESTION 2019** de la Trésorerie pour ces deux services sont identiques, au centime près, aux comptes administratifs.

Monsieur le Maire propose d'approuver les délibérations suivantes pour ces deux services :
DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2019 pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

Délibération 02-2020

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2019 pour le Service EAU et ASSAINISSEMENT dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

B/ ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 pour le SPANC et le Service Eau et Assainissement

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, M BARRA, et en l'absence du Maire

Délibération 03-2020

- ADOPTE le compte administratif 2019 du SPANC et du Service Public Eau et Assainissement et arrête les résultats définitifs qui se résument de la manière suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

C.A 2019 du SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section d'exploitation

Recettes.....	7 542.00 €
Dépenses.....	673.49 €
Résultat de l'exercice – excédent de	6 868.51 €
Résultats antérieurs reportés.....	52 804.05 €
Résultats de clôture	59 672.56 €

Section d'investissement

Recettes.....	0€
Dépenses.....	7 824.20 €
Résultat de l'exercice – excédent de	- 7 824.20 €
Résultats antérieurs reportés.....	58 740.67 €
Résultats de clôture	50 916.47 €

Résultats de clôture 2019 - Excédent de.....110 589.03 €

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 16

Délibération 04-2020

C.A 2019 du SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Recettes.....	279 791.44 €
Dépenses.....	82 962.66 €
Résultat de l'exercice – excédent de	196 828.78 €
Résultats antérieurs reportés.....	608 168.16 €
Résultats de clôture	804 996.94 €

Section d'investissement

Recettes.....	327 909.92 €
Dépenses.....	470 135.84€
Résultat de l'exercice – déficit de	- 142 225.92 €
Résultats antérieurs reportés.....	91 249.39 €
Résultats de clôture	- 50 976.53 €

Résultats de clôture 2019 – excédent de..... 754 020.41 €

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 16

C/ AFFECTATION DES RESULTATS

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET SPANC

Délibération 05-2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

. ADOPTE la reprise des résultats de l'exercice 2019 dans le budget primitif 2020 du SPANC de la façon suivante :

. Le résultat de clôture en investissement soit **50 916.47 €** est porté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2020.

. Le résultat de clôture en fonctionnement soit **59 672.56 €** est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2020.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération 06-2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la reprise des résultats de l'exercice 2019 dans le budget primitif 2020 du budget Eau et Assainissement de la façon suivante :

. Le résultat de clôture en investissement soit - **50 976.53 €** est porté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2020.

. Le résultat de clôture d'exploitation soit **804 996.94 €** est porté pour un montant de **50 976.53 € au compte 1068** et le solde de fonctionnement, soit **754 020.41€**, est porté au compte 002 en section d'exploitation du budget 2020.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

D/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 SPANC – EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2020 du SPANC

Délibération 07-2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADOPTER par chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement

Le BUDGET PRIMITIF 2020 du SPANC tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit, en dépenses et en recettes, après reprise des résultats 2019 :

Section d'exploitation 66 672.56 €

Section d'investissement 100 916.47 €

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

BUDGET PRIMITIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération 08-2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE

D'ADOPTER par chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement

Le BUDGET PRIMITIF 2020 du Service Public Eau et Assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit, en dépenses et en recettes, après reprise des résultats 2019 :

Section d'exploitation 1 094 020.41 €

Section d'investissement1 153 976.53 €

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

3/ FINANCES : COMMUNE

A/ ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2019 - COMMUNE

Délibération 09-2020

Les **COMPTES de GESTION 2019** de la Trésorerie pour ces deux services sont identiques, au centime près, aux comptes administratifs.

Monsieur le Maire propose d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2019 pour la Commune dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

B/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, M BARRA, et en l'absence du Maire

Délibération 10-2020

Le Conseil Municipal, ADOPTE le compte administratif 2019 de la Commune et arrête les résultats définitifs qui se résument de la manière suivante :

. Après avoir constaté les résultats de l'exercice 2019 du budget communal :

Section de fonctionnement.....359 415.33 €

Section d'investissement-67 018.00 €

Résultat de l'exercice 2019 292 397.33 €

. Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2019

Section de fonctionnement..... 1 304 390.12 €

Section d'investissement- 280 776.00 €

Résultat de clôture1 023 614.12 €

. Compte-tenu des restes à réaliser 2019 en section d'investissement :

. Recettes.....200 000 €

. Dépenses200 000 €

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 16

C/ AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

Délibération 11-2020

Le conseil municipal

ADOpte la reprise des résultats de l'exercice 2019 dans le budget primitif 2020 de la Commune de la façon suivante :

- Le résultat de clôture en investissement soit – **280 776 €** est porté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2020.
- Le résultat de clôture en fonctionnement soit **1 304 390.12 €** est porté pour un montant de 280 776 € au compte 1068 et le solde de fonctionnement, soit 1 023 614.12€ est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2020.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

D/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération 12-2020

Le Conseil Municipal,

DECIDE D'ADOPTER par chapitre pour la section d'exploitation

Par chapitre pour la section d'investissement

Le **BUDGET PRIMITIF 2020** de la Commune tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit, en dépenses et en recettes, après reprise des résultats 2019 :

Section de fonctionnement 3 217 561.12 €

Section d'investissement1 578 776.00 €

D'ADOPTER le tableau des effectifs du personnel communal annexé au budget primitif 2020.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

E/ VOTE DES SUBVENTIONS

Délibération 13-2020

Considérant le Budget Primitif 2020, Le Conseil Municipal, décide l'attribution pour 2020 les subventions suivantes,

Nom de l'association	Spt/Cult/Soc	Prévision
ACPG-CATM	Soc.	350
Association Détente et Loisirs de la Varenne	Spt	3408
Association Socio Culturel du Plateau de Bosc le Hard	Cult	800
Chorale Ensemble	Cult	800
Claque Pépins	Cult	1100
Club de Scrabble	Spt	682
Club Loisirs 76 - Espace détente - Volley Ball	Spt	250
Club Pongiste Saint-Saëns	Spt	1364
Commerçants et Artisans de Saint-Saëns	Soc.	5000
Coup de Théâtre	Cult	1000
Dons d'organes	Soc.	50

Eawy Basket Saint-Saëns	Spt	3531
Ecole de Judo Saint-Saëns	Spt	1617
Emi Fit & Co	Spt	500
Football Club Varenne	Spt	4662
Le pêcheur Saint-Saënnais	Spt	840
Les Amis de la Résidence d'Eawy	Soc.	1000
Les Bambins	Soc.	250
Mon Jardin	Soc.	750
Pétanque	Spt.	468
Saint-Saëns Badminton	Spt	250
Théâtre Musical Coulisses	Cult	1500
Transfusion sanguine	Soc.	50
Varenne Tennis Club	Spt	1600
TOTAL		31822

Subvention CCAS 35 000 €

La dépense est inscrite au chapitre 65 du budget primitif 2020.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

F/ INDEMNITES DES ELUS

Délibération 14-2020

Monsieur le Maire informe et propose de suivre la loi engagement et proximité, promulguée le 27 décembre 2019, dans laquelle les indemnités des élus des communes de – de 3500 habitants sont revalorisées.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette revalorisation à compter du 20/02/2020.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

4/ PERSONNEL COMMUNAL : CONTRATS

Délibération 15-2020

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal DECIDE le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié :

à un accroissement temporaire d'activité pour les périodes suivantes :

- une période de 12 mois du 01/04/2020 au 31/03/2021 inclus.

à un accroissement saisonnier pour les périodes suivantes :

- Une période de 6 mois du 19/04/2020 au 18/10/2020 inclus.

Les agents assureront des fonctions d'agent technique pour les services de la voirie et des espaces verts à temps non complet (25/35^{ème})

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

5/ RGPD

Délibération 16-2020

Convention d'adhésion – CDG76 - Mission RGPD

Délégué à la protection des données mutualisé

Au titre du RGPD, les collectivités territoriales doivent adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau proportionné de protection des données personnelles traitées.

Cet accompagnement consiste en un service de DPD mutualisé, sur la base d'une convention d'adhésion à la mission optionnelle « RGPD – Délégué à la Protection des Données mutualisé ».

L'adhésion à la mission sera conclue conventionnellement pour une période de trois ans, et sera renouvelable par reconduction expresse.

Pour 2020, le tarif annuel est de 1 000 €

Désignation du responsable des traitements de données à caractère personnel :

Personne morale, représentant légal de la Commune

Nom : HUCHER - Prénom : Jacky - Fonction : Maire

Désignation du délégué à la protection des données (dpd)

Le DPD mutualisé du CDG 76 est désigné comme DPD de votre collectivité auprès de la CNIL.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

6/ SIAEPA Grandes Ventes : intégration de la commune de BURES-en-BRAY

Délibération 17-2020

Le Conseil municipal adopte la demande d'adhésion au SIAEPA de la Région des Grandes Ventes pour les compétences eau potable et assainissement non collectif formulée par la Commune de Bure-en-Bray.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

7/ SIAEPA Les 3 SOURCES Cailly, Varenne , Béthune : RPQS 2018

Délibération 18-2020

Le Conseil municipal adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de l'assainissement collectif et non-collectif de la SIAEPA Les 3 SOURCES Cailly, Varenne , Béthune.

Vote : Abstentions : 0 – Contre : 0 - Pour : 18

8/ DECISIONS 2020 du Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-002 du 29/03/2014, reçue en Sous-Préfecture le 04 avril 2014, déléguant au Maire par subdélégation, l'ensemble des attributions prévues par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat.

DECISION 01-2020

OBJET : FINANCES – ENCAISSEMENT CHEQUES TRESOR PUBLIC - DEGREVEMENTS

Le Maire,

Monsieur le Maire,

Décide d'accepter l'encaissement de deux chèques du Trésor public pour

La somme de 676 euros et de 34 euros, soit un montant total de 710 euros.

DECISION 02-2020

OBJET : CONVENTION CO-REALISATION – L'ART ET LA MANIERE

Concerts 2020 : 12/03/2020, 29/05/2020, 28/06/2020

Considérant que la ville est soucieuse de promouvoir la culture au plus grand nombre, la Ville de Saint-Saëns élabore une programmation sur toute l'année 2020,

Considérant que l'Art et la Manière a pour vocation de proposer des actions culturelles et artistiques de qualités sur l'ensemble des Communautés de Communes du Pays de Bray.

Décide dans le prolongement de l'action du conservatoire de musique à l'école d'organiser les concerts suivants :

-Jeudi 12 mars 2020 – Grand Concert Choral avec la participation de la Maitrise G. le Conquérant du collège de Saint-Saëns et le chœur des élèves de CM1/Cm2 du conservatoire de musique à l'école du secteur de Saint-Saëns.

-Vendredi 29 mai 2020 – Grand Concert Choral « What a wonderful choral » avec l'orchestre Régional de Normandie et les Maitrises et chœurs de CHAM de Normandie

-Dimanche 28 juin 2020 – Grand Concert Choral avec le chœur de chambre de Rouen et la Maitrise G. le Conquérant du collège de Saint-Saëns.

Et de signer une convention fixant les modalités de co-réalisation : des prises en charge financière (dont participation de 650 euros pour la commune), des apports et engagements de la ville de Saint-Saëns et de l'Art et la Manière, de la billetterie, des assurances, et de la communication.

DECISION 03-2020

OBJET : CONVENTION CO-REALISATION – L'ART ET LA MANIERE

15^{ème} festival Choral - 11, 12, 14 et 15 mai 2020

Considérant que la ville est soucieuse de promouvoir la culture au plus grand nombre, la Ville de Saint-Saëns élabore une programmation sur toute l'année 2020,

Considérant que l'Art et la Manière a pour vocation de proposer une action culturelle et artistique de qualité sur l'ensemble des trois communautés de Communes du Pays de Bray.

L'Art et la Manière est conventionnée ou subventionnée par le Ministère de la Culture – DRAC Normandie, le Ministère de l'Education Nationale – rectorat et DSDEN Seine Maritime, la Région Normandie et le Département de la Seine Maritime.

Décide d'organiser la 15^{ème} édition, ayant pour objet de présenter en six jours de concerts les chœurs du Conservatoire de Musique à l'école élémentaire du secteur de Saint-Saëns, ainsi qu'un grand concert de clôture de cette semaine avec l'Orchestre Symphonique et le Département Dans du Conservatoire Régional de Rouen.

Et de signer une convention fixant les modalités de co-réalisation : du calendrier et des participants, des prises en charge financière (dont participation de 800 euros pour la commune), des apports et engagements de la ville de Saint-Saëns et de l'Art et la Manière, de la billetterie, des assurances, et de la communication.

DECISION 04-2020

OBJET : CONVENTION STAGE HIP HOP FEVRIER 2020

Considérant que dans le cadre des animations proposées par la ville, il a été convenu d'organiser un stage Hip Hop du 25 au 28 février 2020 avec Audrey MINKO.

Et de signer une convention fixant le montant de l'intervention fixé à 480 euros.

9/ Remerciements

Suite au premier Café Réparation du 23 novembre 2019 à Saint-Saëns, M. Jean-Loup Guillaumat tient à remercier M. le Maire et le Conseil Municipal pour le prêt gracieux du local et la publication de l'annonce dans le bulletin municipal.

Il souhaite, par ailleurs renouveler l'expérience à Saint-Saëns (sur les 18 objets qui ont été apportés, 10 ont pu être réparés par les 5 réparateurs bénévoles).

10/ Questions diverses

M^{me} Michelle BELLET informe que la commune participe, sous convention, au programme du Plancher du Louxor avec pour partenaires : la Compagnie « Etant Donné », le Département 76, Le ministère de la culture, La Communauté des Communes Bray Eawy et la ville de Neufchâtel-en-Bray. Programme entièrement gratuit pour la Commune.

Ce programme est un « campement artistique et culturel qui permet de swinguer un dimanche, s'initier au hip-hop avec des professionnels de renom pendant les vacances, se déhancher ensemble aux rythmes de toutes les musiques et même partager le travail de ceux qui font la danse aujourd'hui (...)

Répétitions publiques, ateliers accessibles à toute la famille et à tous les âges, le Plancher du Louxor propose de voir et vivre la danse. Et pour que le plaisir soit partagé avec tous, c'est gratuit.

De février à juin 2020, le campement artistique et culturel de proximité se démultiplie et s'installe dans 2 villes du territoire de Bray-Eawy : NEUFCHÂTEL-EN-BRAY et SAINT-SAËNS. »

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21h24 et invite les conseillers à signer le procès-verbal de la dernière réunion, les pages de signature des comptes administratifs et des budgets.